



## AVIS PUBLIC

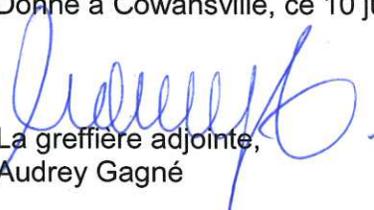
### **ENTRÉE EN VIGUEUR - RÈGLEMENT NUMÉRO 1786-01-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1786 PROGRAMME MUNICIPAL D'AIDE FINANCIÈRE COMPLÉMENTAIRE AU PROGRAMME ACCÈSLOGIS QUÉBEC POUR UNE AIDE FINANCIÈRE OU UN CRÉDIT DE TAXES**

AVIS public est par les présentes, donné que le conseil municipal a adopté, à sa séance ordinaire du 1<sup>er</sup> juin 2021, le ***Règlement numéro 1786-01-2021 modifiant le règlement numéro 1786 Programme municipal d'aide financière complémentaire au programme AccèsLogis Québec pour une aide financière ou un crédit de taxes.***

Ce règlement a pour objet d'octroyer une aide financière à un organisme en vertu du programme AccèsLogis Québec.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ce règlement a été approuvé par la Société d'habitation Québec le 8 juillet 2021, date à laquelle il est entré en vigueur et est disponible pour consultation sur le site Web de la Ville ou à l'hôtel de ville de Cowansville situé au 220, place Municipale, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 13 h 00.

Donné à Cowansville, ce 10 juillet 2021.

  
La greffière adjointe,  
Audrey Gagné